

Le placage en loupe de noyer des boiseries du premier étage en cours de restauration - © Georges de Kinder.

ABANDONNÉE À TOUS LES VENTS

La guerre met fin au projet. Transformée au lendemain du conflit en ambassade d'URSS, puis en studios pour la radio RTL, la « perle de l'avenue » entame une longue errance et s'effrite inexorablement. L'intervention de son dernier propriétaire la laissera exsangue. Partiellement détruite pour être transformée en bureaux, elle est éventrée, abandonnée à tous vents, puis vandalisée malgré son inscription en 2001 sur la liste de sauvegarde du patrimoine Bruxellois. Le spectacle est désolant : un escalier a été creusé dans le salon, des éléments décoratifs ont disparu, la verrière principale a été occultée, le plafond lumineux de Max et Paule Ingrand est partiellement détruit, et la piscine, dénudée de ses carrelages, est taguée... Ce n'est plus qu'un fantôme quand la fondation Boghossian l'acquiert en 2006.

La piscine, dont le carrelage avait totalement disparu, avait été taguée - © D.R.



« Son état de délabrement était tel qu'il nécessitait une restauration complète débutée après son classement le 29 mars 2008 », précise Diane Hennebert.



La restauration des mosaïques

Sur les 125 m² de mosaïques en céramique (grès cérame) qui entourent la piscine, 45 m² ont été refaites dans l'atelier Stuc mosaïc avec de nouveaux matériaux.

Le chantier s'est déroulé en plusieurs étapes :

- restauration sur place des mosaïques dégradées,
- nettoyage par microgommage pour raviver les couleurs d'origine,
- réfection complète des mosaïques trop abîmées pour être restaurées. Ces dernières ont été réalisées sur filet en atelier, avec des céramiques nouvelles, copies de celles d'origine. L'ensemble a ensuite été reposé à son emplacement d'origine.

www.stuc-mosaic.com

Vue du dallage en céramique avant réfection - © Stuc Mosaïc.

La restauration des mosaïques du dallage entourant la piscine a été réalisée en partie en atelier - © Georges de Kinder.

Vue de la piscine et de sa pergola restaurée - © Georges de Kinder.

